

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFECOIS SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2020

Séance n°5 du 9 décembre 2020

Délibération n° 2020.0912.08

Objet : Leader 2014-2020 :
demande de subvention pour
l'animation fonctionnement 2021.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 40
Nombre d'excusés avec pouvoir :
Nombre d'excusés :
Nombre d'absents :

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le 3 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Mme Carole MOREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Étaient présents : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – Mme BERNARD Anne-Marie – M. COMBAUD Renaud – Mme FOURÉ Brigitte – Mme SOURY Christine – Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie – M. VIDAL Laurent – M. HAMON Jérémy – M. RAINETEAU Jean – Mme LAMAZIERE Véronique – M. TESSIER Jean-Luc – Mme CECCHIN Catherine – M. PANTIER Jean-Marie – Mme TEILLET Anne – Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès – M. GUYON Jean-Guy – M. HENTRY Jimmy.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Étaient présents : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. BASTIER Thierry – M. DUPUIS José – M. MATHIEU Xavier – M. POUX Pierre – M. GEOFFROY Fabrice – MOREAU Carole – THOMAS Jean-Claude – THOMAS Hubert – BOUCHET Francine – ASHBOLT Louisa – JOBIT Jean-François – REMY Catherine – M. FORT Jean-Paul – VIEYRES-TEILLET Huguette – SCHOONBAERT Bruno – GUILLONNEAU Séverine – AURICOSTE-TONKA Isabelle – SEGUINAR Claudy – BŒUF Pascal.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION FONCTIONNEMENT 2021 :

- Vu la sélection du PETR du Pays du Ruffécois pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 lors de la Commission Permanente de l'ex Région Poitou-Charentes du 10 juillet 2015 ;
- Vu la convention et ses avenants liant la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de Service et de Paiement et le Groupe d'Action Locale Pays du Ruffécois du 15 novembre 2016 ;
- Considérant les obligations du GAL et de la structure porteuse du GAL précisés en article 3 de cette convention.

Monsieur le Président informe les élu(e)s que dans le cadre du programme LEADER, une subvention pour l'animation fonctionnement peut être sollicitée à nouveau pour l'année 2021.

Il propose de repositionner les trois postes de la manière suivante :

- Animation du Programme : 1 ETP (Jérémy SÉRINO)
- Gestion du Programme : 0.5 ETP (Corinne VIETTE)
- Appui environnement : 0.2 ETP (Jérôme MOREAU)

AR PREFECTURE

016-200050094-20201209-DEL2020091208-DE
Reçu le 11/12/2020

en précisant qu'ils peuvent être financés à 80 % par le programme LEADER avec la prise en compte des frais indirects (15 % des frais salariaux) liés au programme LEADER.

Le Président informe que la Région Nouvelle-Aquitaine propose de financer le poste d'animateur du programme (salaire chargé) à 25 % (plafonné à 10 000 € de subvention) si les règles sont identiques à l'année 2020.

Il présente le plan de financement prévisionnel de l'opération de la manière suivante :

Coût total de l'opération	81 037,80 €	100 %
Région Nouvelle-Aquitaine	10 000,00 €	12,34 %
LEADER	64 830,24 €	80 %
Autofinancement	6 207,56 €	7,66 %

Après avoir pris connaissance de ces informations, le comité syndical délibère et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'aide du programme LEADER du Pays du Ruffécois et de la Région Nouvelle-Aquitaine sur l'animation fonctionnement du GAL pour l'année 2021
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre des éléments présentés.

Pour copie conforme,
Le Président

